



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU GROUPE
ET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC

Le Directeur

Paris, le

25 AVR. 2019

Objet : « Temporaires vacances »

Madame,

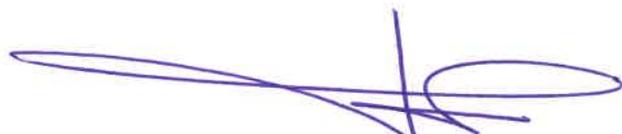
Le Directeur Général a bien pris connaissance de votre courriel du 6 avril dernier faisant suite à votre déclaration lors du Comité Unique, concernant le sujet des « Temporaires vacances », à la faveur duquel vous demandez à élargir la période de recrutement de ces personnels pour les mois de juin et de septembre.

Comme vous le savez, le recrutement orienté spécifiquement vers les enfants de collaborateurs de l'Etablissement public pour répondre à des besoins temporaires durant la période estivale ne va pas de soi au regard des conditions d'égal accès aux emplois. Il s'interprète davantage comme une facilité, résultant de l'intérêt bien compris, d'un côté, de l'employeur, qui entend pouvoir s'appuyer sur le renfort d'agents occasionnels pendant l'été, et, de l'autre, de jeunes souhaitant légitimement connaître des premières expériences professionnelles afin de faciliter leur insertion ultérieure sur le marché du travail.

C'est ce qui explique le souci de la direction de maintenir ce dispositif mais de l'orienter plus résolument encore vers la satisfaction des besoins concrets remontant des services et vers une plus grande diversification des profils recrutés.

Il en résulte, en pratique, un dispositif recentré sur les mois de juillet-août ainsi qu'un niveau de recrutement (500) plus adapté à la réalité des tâches et des attentes des services sur les deux mois considérés. C'est également dans cet esprit rejoignant vos préoccupations, que nous entendons poursuivre un effort dynamique d'insertion de jeunes issus de quartiers prioritaires et/ou de milieux sociaux défavorisés, en particulier dans le cadre du partenariat de la CDC avec l'association « Les Entretiens de l'Excellence », partenariat auquel nous attachons beaucoup de prix.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



Paul PENY